



THÈME 12

Formation, sensibilisation et attractivité des métiers de la mer



■ FICHE ACTION 14-FOR-A01	165
■ FICHE ACTION 14-FOR-A02	169
■ FICHE ACTION 14-FOR-A03	171
■ FICHE ACTION 14-FOR-A04	173
■ FICHE ACTION 14-FOR-A05	175





14 – FORMATION - SENSIBILISATION - ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE LA MER

.....

► Action 14-FOR-A01

Faire connaître les métiers de la mer pour attirer un public nouveau dans les filières maritimes



Secteurs géographiques :

1 2 3 4 5 6 7

Items de la vision :

Vision 2.3 : Une économie littorale et maritime respectueuse des équilibres écologiques

- Une économie maritime performante et pourvoyeuse d'emplois au niveau local

Vision 3.5 : L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation

- Des métiers de la mer attractifs

Descripteurs du BEE:	1 OM	1 PC	1 MMT	1 HBB	1 HBP	2 ENI	3 ESC	4 RST	5 EUT	6 IFM	7 HYD	8 CNT	9 SAN	10 DCH	11 BRU
Thématiques socio-économiques concernées :	1 PCH	2 AQU	3 POR	4 IND	5 EMR	6 SED	7 PLA								
	8 TOU	9 RSQ	10 SEC	11 PAY	12 R-CO	13 INO	14 FOR	Action transversale Gouvernance							

.....

Contexte et objet de l'action :

Les formations professionnelles maritimes sont globalement mal connues du grand public. Ce manque de visibilité et l'absence de centralisation des informations sur l'ensemble des formations et métiers liés à la mer accroissent le manque d'attractivité dont ces métiers peuvent souffrir. Pour y faire face et changer le regard du public et des jeunes sur ces formations et débouchés professionnels, plusieurs actions peuvent être menées aux échelles nationale et locale afin de faire connaître la réalité de ces métiers et attirer un nouveau public.

Après avoir créé une plaquette de présentation des formations maritimes et débouchés professionnels associés, il s'agira de mobiliser l'ensemble des partenaires de la formation maritime autour de la semaine de l'emploi maritime pour valoriser ces métiers et formations. Localement, le public sera sensibilisé à cet environnement de travail soit par des actions de communication menées directement dans les collèges et lycées, soit en offrant la possibilité de découvrir le terrain.

Liste des sous-actions

Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼	Sous-action 3 ▼	Sous-action 4 ▼
Élaborer et diffuser une plaquette de présentation des formations maritimes existantes et des métiers de la mer afférents à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine Les informations sur les formations demeurent parcelaires. Dans un souci d'attirer le public vers les professions maritimes, cette sous-action vise à mettre en lumière les formations maritimes existantes et les métiers associés par l'élaboration d'une plaquette visuelle et communicante de tous les métiers de la mer. Outre les secteurs maritimes avec un fort ancrage régional (pêche, plaisance/commerce, cultures marines), il s'agira aussi de sensibiliser aux autres secteurs et formations maritimes moins connues mais tout aussi essentielles (plasturgie, maintenance nautique...). Ce guide pourrait référencer et centraliser toutes les informations relatives à chaque formation (durée, lieu, débouchés professionnels, cursus à suivre, coût). Le référent « attractivité des métiers de la mer » de la DIRM sera étroitement associé à ces réflexions. Cette plaquette pourra ensuite être largement diffusée auprès des différents partenaires (région, centre de formations maritimes, pôle emploi...). Parallèlement, un journal de la formation maritime sera proposé aux partenaires à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine. Des réflexions quant à la création d'un portail régional compilant toutes les formations aux différents métiers liés à la mer (pêche professionnelle, pêches récréatives, aquaculture, tourisme, activités sportives, toutes formes de loisirs nautiques...) pourront également être initiées.	Organiser et promouvoir la semaine de l'emploi maritime Soutenue par le Secrétariat général de la mer et les entreprises rassemblées au sein du cluster maritime français, la semaine de l'emploi maritime a été initiée pour répondre aux souhaits du Comité interministériel de la mer du 15 novembre 2018. Adaptée aux spécificités de chaque territoire, elle est localement portée par Pôle emploi et la DIRM Sud-Atlantique pour agir à la fois sur la formation, l'emploi et l'orientation. Cet événement est l'occasion de donner un coup de projecteur sur les métiers de la mer, de faciliter l'orientation vers les formations qui y mènent et de favoriser les rencontres entre les professionnels qui recrutent et les candidats. En lien avec Pôle emploi, chaque édition est préparée par la DIRM SA. Elle mobilise les centres de formations maritimes et les instances professionnelles autour d'actions de communication amont pour faire participer les acteurs de l'économie bleue locale à des actions <i>in situ</i>, organiser des journées portes ouvertes dans les centres de formations, faire vivre cet événement (article, conférence de presse, ...) ou encore tenir des ateliers d'informations afin de promouvoir les métiers de la mer. Il s'agira de pérenniser l'organisation existante en sensibilisant toujours davantage les partenaires et les professionnels à l'importance d'une telle démarche en termes de visibilité pour les secteurs maritimes.	Étendre l'expérimentation du Brevet d'Initiation à la Mer (BiMer) En septembre 2017, le Campus des Métiers et des Qualifications des Industries de la Mer en Bretagne (CMQ IndMer) décide de créer un Brevet d'initiation Mer (BiMer), sur le modèle du Brevet d'Initiation Aéronautique. Véritable outil d'acculturation à l'univers maritime, le BiMer a pour objectif de faire découvrir aux jeunes inscrits dans les parcours de formation la diversité des métiers liés au monde de la mer et, par voie de conséquence, des formations associées. Dès la rentrée scolaire 2020, tous les élèves de collèges et lycées volontaires pourront suivre un enseignement de 40 heures sur des notions sur la construction des navires, leur flottabilité, la météo marine, la navigation, ainsi que les enjeux géopolitiques, économiques, socio-culturels et environnementaux du milieu marin. Ce diplôme fait l'objet d'un examen qui permet d'accéder à un niveau « débutant », « maîtrise », « avancé » ou « expert ». Sur la façade Sud-Atlantique, cette expérimentation sera mise en place pour sensibiliser et faire appréhender les notions maritimes aux élèves des collèges et lycées.	Développer les « marées de découverte » Jusqu'à présent, il n'était pas possible de découvrir les professions variées du secteur maritime en allant sur le terrain sans être titulaire de brevets de formation qualifiante. Les métiers de la mer souffrant d'un manque de visibilité auprès du grand public, les règles ont été assouplies pour susciter des vocations et encourager les jeunes à s'insérer dans cette voie professionnelle. Cette sous-action pourrait se traduire par l'accueil en immersion sur le terrain de personnes souhaitant s'orienter ou se réorienter vers les professions maritimes. Au contact des professionnels de la mer le temps d'une marée, ce temps d'échanges leur permet de se rendre compte des réalités des métiers de la mer et des formations possibles. Cette phase de rencontre au plus près du terrain facilitera ensuite leur orientation. En Nouvelle-Aquitaine, les contacts avec les professionnels des filières maritimes seront pris pour structurer et faire vivre ce dispositif. Les professionnels seront étroitement associés à cette démarche.

	Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼	Sous-action 3 ▼	Sous-action 4 ▼
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022	2022
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027	2027
Pilote(s)	DIRM	Pôle Emploi et DIRM	DIRM, rectorat (Ministère Éducation nationale)	DDTM
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	Instances professionnelles, centres de formation, filières	Centres de formation maritime, instances professionnelles	Pôle emploi, Collectivités, lycées maritimes, rectorats, centres de formation maritime, instances professionnelles	DDTM, instances professionnelles, DIRECCTE, autres
Financements potentiels	État	État	État	État
Action au titre de la DCSMM ►	non			

14 – FORMATION - SENSIBILISATION - ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE LA MER

.....

► Action 14-FOR-A02

Consolider et faire évoluer les offres de formation



Secteurs géographiques :

1 2 3 4 5 6 7

Items de la vision :

Vision 2.3 : Une économie littorale et maritime respectueuse des équilibres écologiques

- Une économie maritime performante et pourvoyeuse d'emplois au niveau local

Vision 3.5 : L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation

- Des métiers de la mer attractifs

Descripteurs du BEE :	1 OM	1 PC	1 MMT	1 HBB	1 HBP	2 ENI	3 ESC	4 RST	5 EUT	6 IFM	7 HYD	8 CNT	9 SAN	10 DCH	11 BRU
Thématiques socio-économiques concernées :	1 PCH	2 AQU	3 POR	4 IND	5 EMR	6 SED	7 PLA								
	8 TOU	9 RSQ	10 SEC	11 PAY	12 R-CO	13 INO	14 FOR	Action transversale Gouvernance							

.....

Contexte et objet de l'action :

Depuis 2015, la formation professionnelle maritime a été profondément réformée. Afin d'adapter et moderniser les référentiels pour qu'ils correspondent davantage à la réalité des métiers, la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a notamment mis l'accent sur le renforcement de l'attractivité de l'apprentissage pour le développer à tous les niveaux de qualification.

Ce mode de formation proche du terrain, qui allie connaissances théoriques et travaux pratiques, est particulièrement opportun pour réussir son insertion dans les métiers de la mer qui souffrent d'un manque d'attrait dans les orientations professionnelles. Cette action vise à faire connaître ces métiers pour attirer un public nouveau dans les filières maritimes. Après avoir valorisé l'apprentissage, il s'agira de consolider l'offre de formation notamment sur les actions portées par le campus des Métiers et des Qualifications Excellence Développement Durable en Zone Littorale. Enfin, un angle de communication particulier sera réservé à l'ouverture grandissante des formations et métiers de la mer aux femmes.

Liste des sous-actions

Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼	Sous-action 3 ▼
Renforcer la filière de formation par apprentissage par la création d'un centre de formation d'apprentis La valorisation de la formation par apprentissage tant auprès des entreprises qu'auprès des jeunes est une orientation nationale (aides financières, simplification des démarches...). Pour les métiers de la mer, une telle orientation est une opportunité pour susciter les vocations. En Nouvelle-Aquitaine, les formations maritimes initiales et continues à destination des professionnels de la mer sont dispensées par les lycées professionnels maritimes placés sous l'autorité académique de la DIRM Sud-Atlantique et par d'autres établissements, comme les lycées de la mer. Pour attirer un public nouveau vers les métiers de la mer, des réflexions ont été initiées fin 2019 pour mettre en place un centre de formation d'apprentis (CFA) à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine. Il s'agira dans un premier temps, de préciser la gouvernance de cette filière de formation en identifiant précisément la structure porteuse chargée de développer l'apprentissage maritime. Dans un second temps, il s'agira de pérenniser le dispositif (budget, aspects juridiques, élaboration des programmes, mise en place des formations par apprentissage...).	S'appuyer sur les actions du campus des Métiers et Qualifications Excellence Développement Durable en Zone Littorale pour construire des parcours professionnels diversifiés et adaptés à la réalité des métiers A La Rochelle, des réflexions ont été initiées courant 2020 par l'Université de La Rochelle afin de mettre en place un Campus des métiers de la mer et du développement durable en zone littorale. Ce campus vise à consolider l'offre de formation par la mise en place de formations labellisées et intégrées dans les référentiels locaux à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine. Par ces formations, les étudiants pourront se construire un parcours professionnel personnalisé au regard de leurs sensibilités et de la réalité des offres d'emplois pour être le plus adaptable sur le marché du travail. Les actions de ce campus pourraient être mieux diffusées et valorisées notamment par l'intermédiaire des acteurs du CMF et de ses commissions spécialisées. Les démarches menées sur l'emploi, la formation et la sensibilisation aux métiers de la mer pourraient être coordonnées avec ce Campus, par souci de cohérence et d'efficacité. Une meilleure sensibilisation des acteurs de l'emploi et de la formation (services de l'État, collectivités, CNFPT, lycées maritimes) sera ainsi recherchée pour mettre en adéquation l'offre et la demande.	Engager de nouvelles réflexions pour changer la perception des métiers maritimes et favoriser les mixités des étudiants dans les formations maritimes Cette sous-action vise à lutter contre les discriminations et les préjugés sexistes en suscitant les vocations via une approche sociologique permettant d'identifier les freins à l'embauche. Il pourra s'agir d'organiser des journées thématiques, des forums ou des brochures à partir de témoignages vivants de femmes qui œuvrent dans le champ du maritime. Il s'agira aussi de réfléchir avec les entreprises et des partenaires comme la DIRECCTE, Pôle Emploi ou la Région à des mécanismes incitatifs qui permettent une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle (adaptation des outils de travail à la pénibilité, adaptation du temps de travail, etc).

	Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼	Sous-action 3 ▼
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027
Pilote(s)	DIRM, CFA maritime désigné	Université de La Rochelle	DIRM
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	Région, DRAAF, centres de formation maritime, instances professionnelles, DIRECCTE, chambre des métiers	Région, DIRM, centres de formation maritime et autres, rectorat (Éducation nationale), DRAAF	DIRECCTE, Pôle Emploi, Région, entreprises, associations
Financements potentiels	État	État	État

Action au titre de la DCSMM ► non

14 – FORMATION - SENSIBILISATION - ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE LA MER

► Action 14-FOR-A03

Mettre en relation l'offre et la demande de l'emploi maritime et développer des passerelles



Secteurs géographiques :

1 2 3 4 5 6 7

Items de la vision :

Vision 2.3 : Une économie littorale et maritime respectueuse des équilibres écologiques

- Une économie maritime performante et pourvoyeuse d'emplois au niveau local

Vision 3.5 : L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation

- Des métiers de la mer attractifs

Descripteurs du BEE:	1 OM	1 PC	1 MMT	1 HBB	1 HBP	2 ENI	3 ESC	4 RST	5 EUT	6 IFM	7 HYD	8 CNT	9 SAN	10 DCH	11 BRU
Thématiques socio-économiques concernées :	1 PCH	2 AQU	3 POR	4 IND	5 EMR	6 SED	7 PLA								
	8 TOU	9 RSQ	10 SEC	11 PAY	12 R-CO	13 INO	14 FOR	Action transversale Gouvernance							

Contexte et objet de l'action :

Pour accorder l'offre et la demande d'emploi maritime à l'échelle de la façade Sud-Atlantique, il est nécessaire d'une part, de disposer d'une connaissance amont la plus exhaustive possible du marché de l'emploi maritime et d'autre part, de s'assurer d'une bonne adéquation entre les formations proposées et les emplois effectivement à pourvoir. Cette double condition permettra ensuite d'ajuster au mieux les offres aux demandes d'emplois. Parallèlement, la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel offre des possibilités en termes de reconversion professionnelle que les centres de formation devront intégrer.

Au niveau de la façade Sud-Atlantique, la mise en relation de l'offre et de la demande sera ajustée en s'appuyant sur l'ensemble des parties prenantes, et notamment :

- les instances professionnelles pour l'expression des futurs besoins de compétences,
- les centres de formation pour proposer les formations afférentes et développer des passerelles au sein de ces formations,
- les services de l'État et les collectivités pour apporter leur expertise et dimensionner les études.

Liste des sous-actions

Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼	Sous-action 3 ▼
Évaluer les besoins en compétences des filières pour calibrer les formations, à commencer par celles de la pêche et de l'aquaculture Les métiers de la mer sont confrontés à une double réalité : un départ massif à la retraite et des difficultés à attirer et recruter les jeunes dans des métiers souvent techniquement éprouvants (pêche, mécanicien...). En Nouvelle-Aquitaine, on observe plus particulièrement un déficit sur l'emploi des matelots et des mécaniciens 750 kW. Pour y remédier, cette sous-action vise à estimer en amont les offres d'emploi à venir pour ajuster au mieux les besoins en formation. Il s'agira de mener des études socio-économiques partenariales (services de l'État, collectivités et instances professionnelles) pour mettre en place une gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences filière par filière, en commençant par celles de la pêche et l'aquaculture. Un appui de la Région pourra être examiné. Il pourra aussi être envisagé de créer un pôle de compétences autour des métiers de la mer, en commençant par ceux de la pêche et l'aquaculture. Ce pôle regrouperait l'ensemble des établissements et centres de formation qui participent à la formation maritime au sens large afin d'augmenter la visibilité de l'offre de formation, favoriser l'innovation, voire mutualiser les compétences et monter des projets concertés. Une fois ce recensement des futurs besoins en recrutement établi au sein des instances professionnelles et partagé, les services de l'État, et notamment la DIRM, seront les relais auprès des centres de formation pour adapter et calibrer les offres de formations.	Favoriser les passerelles entre filières maritimes et les reconversions L'adéquation entre les formations proposées en façade et les tendances du marché est une condition <i>sine qua non</i> pour la réussite de l'insertion professionnelle dans les métiers de la mer et la compétitivité des centres de formation et lycées maritimes. Une grande partie des métiers de la mer ayant une activité saisonnière, cette sous-action vise à s'assurer de la complémentarité des besoins et de l'offre en favorisant les passerelles pour, notamment, faciliter les reconversions. La commission spécialisée « Économie de la Mer » du CMF (fiche action 12-R-CO-A04) pourrait s'assurer du partage d'expériences sur l'emploi des gens de mer effectivement formés sur la façade Sud-Atlantique et des éventuelles difficultés rencontrées. Cela permettra d'établir une analyse qualitative et quantitative de l'offre de formation proposée sur la façade. Ce diagnostic sur l'adéquation formation/emploi permettra également d'envisager puis de proposer d'éventuelles évolutions réglementaires à apporter aux référentiels et formations qui sont décidées à l'échelle nationale (passerelles à créer, freins identifiés, complémentarités/harmonisation entre les modules de formation maritime, VAE...). Ces propositions tiendront compte de la saisonnalité des emplois maritimes pour faciliter la mise en place de passerelles entre les secteurs maritimes, favorisant ainsi les reconversions.	Adapter les formations aux outils de travail Cette sous-action vise à anticiper les besoins des futurs métiers à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine. La construction de navires professionnels obéit à des règles techniques et des procédures précises définies en fonction du type de navire. Sur la base de l'identification des évolutions techniques à bord des bateaux et des nouveaux outils de travail présentés en Commission Régionale de Sécurité des navires ou connus des chefs des centres de sécurité, des études prospectives seront lancées par les services de l'État (DAM, DIRM) et les instances professionnelles pour envisager les métiers du futur en tenant compte de ces tendances d'évolutions technologiques et des contraintes environnementales. Ce diagnostic sur l'évolution des métiers pourrait être partagé au sein de la commission spécialisée « Économie de la Mer » du CMF (fiche action 12-R-CO-A04) afin d'envisager, puis de proposer d'éventuelles adaptations des formations aux nouveaux outils de travail évolutifs.
Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼	Sous-action 3 ▼
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027
Pilote(s)	DIRM	DIRM
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	Instances professionnelles, Région	Instances professionnelles, centres de formation
Financements potentiels	FEAMPA/DLAL, État, Région	FEAMPA/DLAL, État, Région
Action au titre de la DCSMM ►	non	

14 – FORMATION - SENSIBILISATION - ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE LA MER

► Action 14-FOR-A04

Mettre en place un cadre incitatif et des outils favorisant la reprise d'activités de taille artisanale, notamment en facilitant l'installation des primos accédants et des jeunes dans les filières de production primaire



Secteurs géographiques :

1 2 3 4 5 6 7

Items de la vision :

Vision 2.3 : Une économie littorale et maritime respectueuse des équilibres écologiques

- Une économie maritime performante et pourvoyeuse d'emplois au niveau local

Vision 3.5 : L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation

- Des métiers de la mer attractifs

Descripteurs du BEE :	1 OM	1 PC	1 MMT	1 HBB	1 HBP	2 ENI	3 ESC	4 RST	5 EUT	6 IFM	7 HYD	8 CNT	9 SAN	10 DCH	11 BRU
Thématiques socio-économiques concernées :	1 PCH	2 AQU	3 POR	4 IND	5 EMR	6 SED	7 PLA								
	8 TOU	9 RSQ	10 SEC	11 PAY	12 R-CO	13 INO	14 FOR	Action transversale Gouvernance							

Contexte et objet de l'action :

Après avoir adapté l'offre de formation aux enjeux du territoire et de la filière maritime et offert des conditions de travail plus sûres aux gens de mer, favoriser l'installation de nouveaux arrivants sur leur cœur de métier permet de susciter l'intérêt de la filière de la pêche et de l'aquaculture. En effet, un large panel de formations initiales et continues est proposé aux personnels entrants pour qu'ils puissent se spécialiser dans une filière et évoluer professionnellement. Un travail régional de partenariat entre les acteurs de l'emploi aura ensuite permis de mieux faire connaître l'offre, l'articuler avec la demande et adapter les besoins de formation correspondants. Mais, que ce soit pour des activités nouvelles ou la reprise d'activités existantes, la capacité de ces nouveaux entrants à s'installer est indispensable pour assurer l'avenir de la filière maritime dans un contexte de départs en retraite massifs.

Pour faciliter cette installation, le cadre incitatif mis en place se traduira par un accompagnement administratif et technologique, la création de binôme avec des professionnels déjà expérimentés ou encore des partages d'expériences. Cette action ayant vocation à encourager l'arrivée de nouveaux entrants, elle n'a pas d'impact sur les milieux marins.

Liste des sous-actions

Sous-action 1 ▼

Accompagner les primos accédants et les jeunes à l'installation

Les professions maritimes aquacoles souffrent d'une mauvaise visibilité et peuvent faire l'objet d'appréhension de la part des jeunes et primos accédants qui se lancent dans la création ou la reprise d'entreprises de taille artisanale. Cette sous-action vise à faciliter l'arrivée de primos accédants et des jeunes.

Elle pourrait ainsi se traduire par l'extension de dispositifs déjà existants dans les cultures marines (cellules d'accueil « nouveaux arrivants » pour la conchyliculture, soutien technico-financier du CREA pour le développement de petites entreprises conchylicoles...).

Parallèlement aux mesures facilitant l'installation administrative et financière des nouveaux entrants, cette sous-action vise à assurer une transmission rapide et opérationnelle des savoir-faire et des pratiques pour faciliter la reprise comme la création d'entreprises.

Pour ce faire, il s'agira d'expérimenter, sur le secteur de la pêche côtière, la création de binômes entre pêcheurs novices et pêcheurs expérimentés. Cette facilitation d'accès au marché du travail pourra être évaluée dans le cadre de retours d'expérience réalisés au sein de l'instance dédiée (fiche action 12-R-CO-A04). En cas de succès, cette sous-action pourrait être déployée aux autres secteurs de la pêche.

Ce sera également l'occasion de promouvoir et encourager les initiatives de tutorat par le « cédant ». Cette valorisation pourra prendre la forme d'un guide de partage des bonnes pratiques et des bons outils basé sur les partages d'expérience et diffusé aux nouveaux entrants par le biais de l'instance dédiée (fiche action 12-R-CO-A04).

	Sous-action 1 ▼
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027
Pilote(s)	CRPMEM, CRC Arcachon-Aquitaine et CRC Charente-Maritime
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	Groupe d'employeurs des métiers de la mer du Bassin d'Arcachon (selon leur statut), C(I)DPMEM, collectivités, instances professionnelles, banques, assurances
Financements potentiels	État, fonds communautaire (ex mesure 48, 50 et 62 FEAMP), collectivités, Opérateurs de compétences (OPCO) de rattachement
Action au titre de la DCSMM ►	non

14 – FORMATION - SENSIBILISATION - ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE LA MER

► Action 14-FOR-A05

Mettre en place des conditions de travail plus sûres en améliorant la sécurité à bord

Secteurs géographiques :

1 2 3 4 5 6 7

Items de la vision :

Vision 2.3 : Une économie littorale et maritime respectueuse des équilibres écologiques

- Une économie maritime performante et pourvoyeuse d'emplois au niveau local

Vision 3.3 et 3.5 : L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation

- Maintenir des capacités de recherche et développement pour l'adaptation des filières historiques et rechercher les conditions favorables à l'innovation dans les secteurs émergents

- Des métiers de la mer attractifs

Descripteurs du BEE:	1 OM	1 PC	1 MMT	1 HBB	1 HBP	2 ENI	3 ESC	4 RST	5 EUT	6 IFM	7 HYD	8 CNT	9 SAN	10 DCH	11 BRU
Thématiques socio-économiques concernées :	1 PCH	2 AQU	3 POR	4 IND	5 EMR	6 SED	7 PLA								
	8 TOU	9 RSQ	10 SEC	11 PAY	12 R-CO	13 INO	14 FOR	Action transversale Gouvernance							

Contexte et objet de l'action :

La sécurité est une exigence absolue de tous les métiers. Les métiers de la mer ont souvent la réputation d'être des métiers difficiles, sources de pénibilité voire accidentogènes. Une évolution des conditions de travail (sécurité, confort, cadre de travail...) sur les navires ou lors des opérations à terre, comme celles de la manutention, est souhaitée. Ce sera notamment l'occasion d'intéresser de nouveaux professionnels.

Des actions de communication autour de l'évolution positive des conditions de travail en mer pourraient être entreprises au sein des établissements scolaires pour sensibiliser les jeunes à la réalité de ces métiers (sécurité, confort...) et constituer un vecteur d'attractivité pour les filières maritimes. Pour attirer ces nouveaux professionnels, il sera aussi important de leur faire connaître les dispositifs d'aide existants et dont ils pourraient bénéficier dans le cadre de leur activité pour améliorer leurs conditions de travail. Face aux évolutions techniques et technologiques actuelles et à venir, le recours à des techniques digitales pourrait aussi être envisagé pour certains types d'activités nautiques. Au niveau de la pêche, cette recherche d'amélioration permettra d'offrir de meilleures conditions de travail aux nouveaux entrants et aux personnes en reconversion.

Liste des sous-actions

Sous-action 1 ▼		Sous-action 2 ▼		Sous-action 3 ▼	
Faire connaître les dispositifs d'aide existants en termes de santé et sécurité Les métiers des gens de mer recouvrent une grande diversité de secteurs, tous plus ou moins impactés par des exigences de sécurité et de prévention (pêche, mareyage, culture marine ...). Pour favoriser la sauvegarde de la vie humaine en mer, prévenir les accidents liés au travail ou encore améliorer les conditions de travail, différents dispositifs d'aide communautaire et nationale existent. Ces derniers permettent de soutenir les investissements portant par exemple sur les conditions de sécurité, d'hygiène et de santé à bord comme à terre, mais aussi, ceux portant sur la construction ou la modernisation des ouvrages d'abri de pêche. Cette sous-action vise à communiquer sur les aides existantes auprès des futurs professionnels pour encourager les vocations et les reprises d'activités.		Élaborer un plan de communication sur les conditions de travail plus sûres pour rendre les métiers de la mer plus attractifs Pour attirer les jeunes dans les filières maritimes professionnelles, un travail conjoint associant les instances professionnelles, les services de l'État (DIRM/DIRECCTE), la région et Pôle emploi sera mené dans les établissements scolaires pour faire connaître les réalités des métiers de la mer et leurs conditions de travail. Ces interventions (forum des métiers, échanges avec les élèves sous forme de « vis ma vie », FAQ) permettront de valoriser les cursus de formations maritimes et leurs débouchés en déconstruisant les idées reçues sur l'emploi maritime (pénibilité, éloignement familial, saisonnalité).		Améliorer l'habitabilité des navires de pêche pour de meilleures conditions de travail L'habitabilité à bord des navires de pêche doit être conforme en tous points avec le chapitre 3 de la division 215 du règlement annexé à l'arrêté du 23 janvier 2013. Toutefois, l'exiguïté des lieux, les contraintes financières, techniques et environnementales qui pèsent sur la profession et le travail de marin pêcheur rendu souvent difficile par les conditions météorologiques plaident pour une amélioration de leurs conditions de travail. Cette sous-action vise à améliorer l'habitabilité des navires de pêche pour offrir aux marins des conditions de travail plus appréciables, sans remettre en cause leur sécurité. Pour ce faire, le recours aux nouvelles technologies pourraient être un vrai plus. Des initiatives locales pourraient ainsi être valorisées et étendues aux autres unités. A titre d'exemple, il s'agirait de valoriser et faire connaître les innovations techniques visant à stabiliser les navires de pêche pour gagner en confort et en sécurité par tous temps.	
Sous-action 1 ▼		Sous-action 2 ▼		Sous-action 3 ▼	
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022		2022	
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027		2027	
Pilote(s)	DIRM	DIRM		FIN	
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	DIRECCTE, centre de sécurité des navires, Pôle emploi, région, DAM, associations et instances professionnelles, gestionnaires de ports, CCI, collectivités (dont Région)	DIRECCTE, centre de sécurité des navires, Pôle emploi, région, DAM, associations et instances professionnelles, gestionnaires de ports, CCI, collectivités (dont Région)		CRPMEM, collectivités (mairie de Bordeaux, métropole de Bordeaux, communauté d'agglomération de La Rochelle)	
Financements potentiels	Fonds communautaire (notamment ex mesures FEAMP 31 et 43), État, collectivités	Fonds communautaire (notamment ex mesures FEAMP 31 et 43), État, collectivités		France filière pêche, Région, CORIMER, BPI, ADEME	
Action au titre de la DCSMM ►		non			